

13. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) – modernisation du système de vidéoprotection de voie publique 2015

Aux fins de prévention des risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens, dans les lieux ouverts au public, de protection de ses bâtiments communaux, de gestion de flux de la circulation et de prévention situationnelle de la tranquillité publique, la Ville de Saint-Mandé a mis en place depuis 2004 un système de vidéo protection urbaine.

Le présent dossier constitue une phase de remplacement, d'aménagement et d'amélioration du système existant celui-ci étant âgé de plus de 07 ans.

Il convient en effet, de constater que le logiciel d'interface homme/machine fonctionne aujourd'hui sur une base « windows XP » dont la maintenance n'est plus assurée par la société Microsoft et ne permet pas d'évolution vers des caméras numériques à haute définition et d'ainsi optimiser tant la qualité de l'observation que du rapatriement des images via la fibre optique.

Notre système compte à ce jour 30 caméras de vidéo protection opérationnelles implantées sur la commune : Ce dispositif de surveillance directement relié au Centre de Supervision Urbaine de Saint-Mandé et dont les images font également depuis septembre 2012 l'objet d'un report sur le Commissariat de Police Nationale de Vincennes, s'est montré particulièrement déterminant dans l'interpellation d'auteurs d'infractions pénales : vol par effraction dans un bâtiment privé, vol de véhicule, exhibition sexuelle, incendie volontaire mais également dégradation volontaire ou domaine public ou violence aggravée.

Depuis le 01 Janvier 2013, cet outil s'est également vu utiliser dans le cadre de la vidéo verbalisation des infractions aux règles de circulation routière.

En 2014, 98 individus ont été appréhendés en flagrance grâce à la vidéo-protection dans le cadre de 80 procédures :

- 40 pour Infraction à la législation sur les stupéfiants,
- 07 pour vol, tentative de vol et recel de vol
- 03 pour dégradations volontaires,
- 02 pour violences volontaires, rixes
- 01 pour port d'arme,
- 09 autres crimes et délits

Parallèlement, en 2014 ce dispositif de vidéo protection a été la source de 507 interventions et 519 vidéo verbalisations. Permettant ainsi à nos services d'être plus rapides et efficaces pour venir en aide et assistance à la population, contenir les attroupements et trouble à la tranquillité publique, prévenir les rixes sur la voie publique, constater les stationnements dangereux et gênants, les accidents matériels ou corporels de la circulation, sans oublier la prévention contre le racket aux entrées et sorties des établissements scolaires. Ce dispositif s'est montré également très utile dans le cadre de poursuite d'enquête sur réquisition des enregistrements par les officiers de Police Judiciaire.

9 réquisitions par O.P.J en 2006, 14 en 2007, 24 en 2008, 34 en 2009, 46 en 2010, 50 en 2011, 67 en 2012, 74 en 2013 et 80 en 2014.

L'ensemble de ce dispositif et son bilan ont fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en date du 24 juin 2014 et ont été repris dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance 2013-2017 signée le 17 février 2015 entre l'Etat et la Collectivité.

Les membres présents ont validés ce dernier et se sont félicités des résultats obtenus.

Vous trouverez en annexe le plan d'implantation du système de vidéo protection.

Il vous est donc demandé de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance relative à l'extension du système de vidéo protection de la voie publique pour l'année 2015.